**Commissaire Phil Hogan**

**Discours au Congrès annuel des coopératives vinicoles de France**

**Bordeaux, France, 6 juillet 2017**

* Seul le texte prononcé fait foi —
* Mesdames, Messieurs,

***(Introduction)***

* C’est un grand honneur d’être parmi vous à Bordeaux, capitale mondiale du vin. Le nom de cette région est synonyme de bon vin et votre extraordinaire patrimoine viticole a assuré la renommée de vos produits, non seulement en Europe, mais sur l’ensemble de la planète. En fait, lorsque l’on entend le mot «Bordeaux», la première chose à laquelle on pense, c’est au vin.
* Il me semble donc pouvoir affirmer sans crainte que nous nous trouvons au bon endroit pour lancer une réflexion sur le secteur vitivinicole!
* Aujourd’hui, j’ai visité la Cité du vin, un espace fabuleux qui met en lumière la glorieuse histoire de la viticulture d’une manière très moderne et interactive.
* D’une certaine façon, la Cité du vin est le symbole de ce que j’espère être l’avenir du secteur vitivinicole: un environnement moderne et dynamique, qui conserve le meilleur des traditions tout en recourant au meilleur de l’innovation et de la technologie. J’ai hâte de débattre avec vous plus en profondeur de la manière d'atteindre cet objectif.
* Je crois que c’est la première fois que toutes les principales organisations représentant les producteurs de vin français tiennent ensemble un congrès, ce qui confère une réelle importance à cet événement. Selon moi, cette approche collaborative vous garantira de faire entendre votre voix et d’être compris au plus haut niveau.
* Aujourd’hui, je veux vous transmettre un message fort qui vous est adressé par la Commission européenne. Avec le soutien de la politique agricole commune, votre secteur a évolué et est devenu un pilier économique pour nos fières régions rurales.
* **Chaque année, l’Union apporte un soutien d’un montant de 280 millions d’euros à la stratégie française qui vise à moderniser votre secteur vitivinicole national** – c’est une manifestation de soutien résolue en ces temps où les revendications budgétaires concurrentes abondent.
* Grâce à ce soutien et grâce à l’engagement constant pour la qualité qu’a manifesté le secteur vitivinicole de l’Union, vous êtes aussi devenus une puissance exportatrice. Dans ce secteur, le total des exportations de l’Union est évalué à 10 milliards d’euros, ce qui montre bien que le vin européen est un symbole de qualité dans le monde entier.
* Le vin est en fait l’un des secteurs où nous exportons le plus, comme en témoigne notre balance commerciale de 2015 qui a affiché un excédent de 8,4 milliards d’euros.
* À présent, nous devons œuvrer de concert pour veiller à ce que vous puissiez faire mieux encore à l’avenir, et la politique agricole commune vous apportera son soutien tout au long du chemin.
* À l’intérieur de nos frontières, la politique agricole commune a apporté à la viticulture française un soutien avisé et structuré. Et à l’étranger, nous mettons tout en œuvre afin de développer de nouveaux marchés pour vos produits de haute qualité.
* Je veux aujourd’hui partager avec vous l’inébranlable conviction qui est la mienne qu’une PAC ambitieuse, bénéficiant d’un financement approprié, au cœur d’une Europe unie, sera le meilleur outil au service de votre secteur dans les années à venir.

***(Secteur vitivinicole de l’UE – Évolution récente)***

* Commençons par décrire la situation intérieure: la réforme du secteur du vin de 2008 a permis de franchir les premières étapes importantes vers la rationalisation des objectifs stratégiques de l’UE pour ce secteur.
* Cette réforme avait pour objectif d’accroître encore la compétitivité des producteurs de vin de l’UE, en améliorant la réputation des vins européens et en reconquérant des parts de marché dans l’UE et le reste du monde.
* Elle visait à doter le secteur de règles de gestion du marché plus simples, plus ciblées et plus efficaces, afin de parvenir à un meilleur équilibre entre l’offre et la demande.
* Et elle cherchait enfin à préserver le meilleur des traditions de la production vitivinicole européenne tout en renforçant également le rôle social et environnemental du secteur dans les zones rurales.
* Ces buts ont pu être atteints par les moyens suivants:
* Avec les programmes d'aide nationaux, taillés sur mesure, et qui sont largement considérés comme un instrument innovant et fructueux de la PAC; **le financement accordé par l’Union à la promotion du vin a atteint 170 millions d’euros en 2016 et 14 États membres y ont fait appel.**
* Nous avons également introduit les vignobles dans le régime général de soutien à l’agriculture;.
* Nous avons éliminé les mécanismes de soutien du marché à l'échelle de l'UE tels que la distillation;.
* Nous avons aboli les subventions à l’exportation.
* Et nous avons introduit une marge de manœuvre de 1 % dans les droits de plantation.
* L’un des résultats très positifs apportés par ces changements a été que les importations de vin sont restées stables alors que nos exportations ont explosé, passant de 5 à 10 milliards d’euros.
* Lors de ces réformes, nous nous sommes éloignés des mesures de marché classiques, et je crois que la réorganisation des soutiens dans ce secteur s’est faite, et continuera de se faire, au service tant des producteurs que des opérateurs.
* La réforme de la PAC de 2013 a reconduit les fondements adoptés lors de la réforme de 2008 du secteur vitivinicole, mais a substitué au régime des droits de plantation de l’UE un régime d’octroi d’autorisations de plantations de vigne, qui a débuté en 2016.
* Les autorisations vont de pair avec la possibilité accordée aux producteurs d’augmenter leur production. Il s’agit là d’un ajout aux objectifs généraux de la réforme de 2013 visant à harmoniser et à simplifier les dispositions de la PAC.
* Par ces évolutions positives, l’Union permet aux agriculteurs et aux entreprises du secteur vitivinicole d’œuvrer dans un environnement plus dynamique et innovant. Et tout cela a donné une impulsion aux exportations de vin.

***(Exportations de vin – l’offensive diplomatique)***

* Aujourd’hui, la production européenne totale de vin s’élève à quelque 170 millions d’hectolitres et on estime qu’elle génère 17 milliards d’euros pour ses producteurs.
* Ces bonnes performances économiques, qui s’inscrivent dans la durée, permettent à notre secteur vitivinicole d'assurer 3 millions d’emplois directs et d’être aujourd’hui très fortement orienté vers le marché. En outre, la plupart de ces emplois se situent en zones rurales, où les emplois de qualité ne sont pas légion.
* Afin de conserver cet avantage concurrentiel, en 2016 et 2017, je me suis lancé dans une «offensive diplomatique» autour du monde et je me suis rendu dans nos principaux marchés d’exportation, afin, dans notre intérêt mutuel, de renforcer les relations commerciales existantes ou d’en établir de nouvelles.
* En 2016, je suis allé au Mexique, en Colombie, en Chine, au Japon, au Viêt Nam et en Indonésie, accompagné à chaque fois par une délégation d’entreprises de notre secteur agroalimentaire, notamment des représentants du secteur vitivinicole. Cette année, j'ai parcouru la Chine et le Canada.
* La participation à ces délégations offre aux opérateurs d’excellents débouchés commerciaux et leur permet de se familiariser avec les procédures d’exportation de nouvelles destinations attrayantes.
* Ils peuvent ainsi également lier des relations politiques qui ouvrent la voie à la conclusion de bons accords commerciaux bilatéraux. Comme vous l’aurez remarqué, dans tous nos accords de libre-échange, la garantie de l’accès au marché à notre vin et la protection des indications géographiques sont des impératifs.

***(Commerce)***

* Je veux être parfaitement clair sur ce point, car il subsiste en France, dans les milieux politiques, des voix pour lancer des affirmations mensongères sur nos performances commerciales et formuler des promesses intenables selon lesquelles une sortie de l’Union rendrait la vie plus facile.
* Je préfère m’en tenir aux faits. Et les faits, les voici: aujourd’hui, le président de la Commission européenne, M. Jean-Claude Juncker, et le premier ministre japonais, M. Shinzo Abe, se sont entendus sur les détails d’un accord commercial entre l’Union et le Japon.
* Cet accord est extrêmement positif pour le secteur agroalimentaire de l’Union et en particulier pour notre secteur vitivinicole.
* Il signifie la libéralisation des vins dès son entrée en vigueur – et c’est la première fois que le Japon fait cette concession. Chaque année, les exportateurs de vin européens économiseront ainsi 145 millions d'euros en droits de douane, ce qui signifie que les vins français et européens ne seront plus désavantagés sur le plan concurrentiel par rapport aux vins provenant d’Australie ou des Amériques.
* En outre, plus de 130 indications géographiques européennes, y compris nos dénominations de vin les plus connues telles que Bordeaux, bénéficieront du plus haut niveau de protection au Japon.
* Cet accord, qui profitera à la fois à l’Europe et au Japon, montre combien la taille du marché est importante dans les négociations commerciales à l’échelle mondiale. Une Union européenne unie et forte, représentant 500 millions de citoyens, peut procurer, tant à nos exportateurs qu’à nos citoyens, des avantages qu’aucun État membre ne pourrait jamais espérer procurer à lui seul.
* La Commission européenne, le président français, M. Macron, et bien d’autres, n’ont cessé de le répéter à nos homologues britanniques.

***(Promotion)***

* La promotion joue aujourd’hui un rôle plus essentiel que jamais. Comme vous le savez, les États membres de l’Union peuvent attribuer une partie des fonds des programmes nationaux de soutien de l’UE au secteur vitivinicole à des projets de promotion et de commercialisation des vins de l’Union. Cette approche s’est révélée efficace et fructueuse.

 ***(L’avenir du secteur vitivinicole – réforme de la PAC)***

* En ce qui concerne l’avenir, je souhaite entendre vos points de vue et collaborer directement avec vous pour nous assurer que le secteur reste fort et dynamique dans les années futures.
* Notre règlementation vitivinicole est considérée comme la plus efficace du monde: en fait, elle sert de référence aux autres parties du globe.
* Mais nous pouvons et nous devons faire plus. Nous devons continuer, par la recherche et l’innovation, à moderniser notre production à l’échelle européenne, à l’image de l’excellent travail effectué ici même à Bordeaux à l’Institut des Sciences de la Vigne et du Vin.
* Le secteur du vin européen doit préparer l’avenir et se donner les moyens de se développer du mieux que possible - notamment en ce qui concerne la qualité des vins, qui est notre point fort.
* Ainsi, il convient d’examiner la question de l’utilisation exclusive de variétés de vigne de l'espèce *Vitis vinifera* pour la production de vins bénéficiant d’une AOP, et ce, pour plusieurs raisons:
* En premier lieu, afin d’harmoniser les règles et la manière dont elles sont mises en œuvre. Comme vous le savez, ces exigences ne sont pas appliquées uniformément dans les États membres.
* En deuxième lieu, pour des raisons liées à l’agronomie. Nous devons nous assurer qu’en viticulture, le développement d’une résistance plus forte aux organismes nuisibles soit rendu possible en favorisant la diversité génétique, ce qui permettra de réduire l’utilisation des pesticides.
* La Commission est prête à pousser plus avant la réflexion concernant la législation de l’UE en matière de vin si le secteur vitivinicole considère que des changements sont nécessaires.
* En ce qui concerne l’information des consommateurs, notamment sur les questions de santé, il convient de relever ce défi en tenant compte des spécificités du secteur vitivinicole.
* Vous n’êtes pas sans savoir qu’en mars de cette année, la Commission a adopté un rapport consacré à la mention, sur l’étiquette des boissons alcoolisées, de la liste de leurs ingrédients et de leur déclaration nutritionnelle.
* Selon ce rapport, le secteur des boissons alcoolisées devrait élaborer dans un délai d’un an des initiatives d’autoréglementation qui permettront de fournir aux consommateurs des informations relatives aux ingrédients et aux valeurs nutritionnelles. Je vous invite à prendre le taureau par les cornes et à être proactifs plutôt que réactifs sur cette question.
* Enfin, en ce qui concerne plus largement la modernisation et la simplification de la PAC, il est encore trop tôt à ce stade pour discuter des effets que l’une ou l’autre proposition concrète pourrait avoir sur des secteurs spécifiques.
* Mais ce que je peux vous dire à l’heure actuelle c’est que je crois que les outils de gestion des risques devront être renforcés. Je me battrai également afin d’éviter des réductions significatives du soutien accordé au secteur.
* De même, la durabilité à long terme, la protection de l’environnement et l’adaptation au changement climatique font également partie de mes préoccupations. Dans ce contexte, comme je l’ai déjà indiqué, nous devons accorder une grande attention au développement de variétés résistantes.
* La prochaine étape de ce processus est une grande conférence qui se tiendra demain à Bruxelles, au cours de laquelle les résultats de la récente consultation publique sur l’avenir de la PAC seront analysés.
* Je ferai le bilan des résultats et je rédigerai une communication plus tard cette année qui présentera des options envisageables pour parvenir à une PAC modernisée, simplifiée et plus durable. Je compte sur votre soutien pour faire valoir une politique agroalimentaire européenne forte, adéquatement financée et véritablement capable de faire face aux défis du 21e siècle.

***(Conclusion)***

* En conclusion, Mesdames et Messieurs, permettez-moi de vous remercier une fois de plus de m’avoir invité aujourd’hui. Le secteur du vin est d’une importance stratégique pour l’agroéconomie de l’Union et pour le futur de nos zones rurales.
* Mes services et moi-même sommes à votre disposition afin que nous œuvrions ensemble pour garantir à notre fier secteur vitivinicole européen un avenir prospère et durable. Je vous remercie pour votre attention.